

Présidence : Mme Adélaïde **Tschanz**
Secrétaire : Mme Olivia **Sahin-Cajuste**
Scrutatrices : Mmes Marlyse **Dutoit** et Marie-Claire **Mamin**
Huissière : Mme Doris **Manz**

Ordre du jour

1. Appel
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du PV n° 38 – Séance du 5 mars 2026
4. Communications du Bureau
5. Communications de la Municipalité
6. Rapports préavis n° 03/03.2026 – Demande d'un crédit de CHF 630'000.- pour financer la rénovation des infrastructures sportives de Marcy
7. Rapport préavis n° 04/03.2026 – Demande d'un crédit de CHF 99'000.- pour financer le remplacement de douze conteneurs enterrés pour les ordures ménagères
8. Préavis n° 05/04.2026 – Adoption de la gestion et des comptes 2025 et rapport de gestion
9. Simples questions
10. Contre-appel

Mme Adélaïde **Tschanz**, **Présidente du Conseil**, ouvre la séance à 20h00.

1) Appel

Excusé·e·s : Mme Anna **Bauer**, M. Christian **Boillat**, Mme Natacha **Bruchez**, M. Jérôme **Courtais**, M. Dominique **Dubugnon**, M. Eric **Janicaud**, M. Saïd **Mahlouly**, M. Vitorino **Miranda Fernandes**, M. David **Mondada**, M. Pascal **Perrottet**.

Absente : Mme Catherine **Blouzard**

54 membres du Conseil étant présents, l'Assemblée peut délibérer valablement en accord avec les dispositions de l'article 55 du règlement du Conseil communal. La majorité est établie à 28 voix.

2) Adoption de l'ordre du jour

Vous avez toutes et tous reçu l'ordre du jour avec la convocation dans le délai prévu par notre règlement.

Mme Adélaïde **Tschanz** ouvre la discussion. La parole n'est pas demandée.

La discussion est close, Mme Adélaïde **Tschanz** passe au vote.

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

3) Adoption du PV n° 38 de la séance du 5 mars 2026

Mme Adélaïde **Tschanz** ouvre la discussion.

La parole n'est pas demandée. La discussion est close, Mme Adélaïde **Tschanz** passe au vote.

Le PV n° 38 est accepté à l'unanimité.

4) Communications du Bureau

1) **Quelques informations pour les 2 prochains conseils.**

Mercredi 17 juin 2026 à 19h00 aura lieu le dernier conseil de la législature. A la suite du conseil et pour partager un moment avec les conseillers qui terminent cette législature, une verrée va être organisée.

L'installation des autorités aura lieu le jeudi 18 juin 2026 à 19h30 au temple pour l'assermentation par le Préfet suivi de la première séance du Conseil au Vieux-Moulin. L'ordre du jour vous parviendra prochainement.

2) **Sortie du CC samedi 2 mai**

Départ du car samedi au Vieux-Moulin à 07h45. N'oubliez pas de prendre une petite veste avec vous car il fait frais dans les mines.

5) Communications de la Municipalité

Toutes les communications de la Municipalité se trouvent en annexe du présent procès-verbal.

6) Rapports préavis n° 03/03.2026 – Demande d'un crédit de CHF 630'000.- pour financer la rénovation des infrastructures sportives de Marcy

La Présidente appelle M. Frédéric **Berthoud** pour la lecture du rapport de la Commission *ad hoc*. Elle appelle M. Nicolas **Cottier** pour la lecture du rapport de la Commission des finances.

La Présidente ouvre la discussion

Fabrice **Dessaux** : le rapport de la commission *ad hoc* me questionne sur plusieurs points. Il y a la partie impact sur l'environnement. Pendant 10 ans, nous avons utilisé des balles qui ont un gros impact sur l'environnement. Concernant le traitement des questions de l'impact sur l'environnement que l'on retrouve dans tous les rapports par la Commission énergie, climat, durabilité. Cette commission ne devrait-elle pas se saisir spontanément lorsqu'il y a des questions environnementales, comme elle est la plus apte à le faire ? Vous aviez parlé à l'époque de faire une modification du règlement communal, qu'en est-il ? Les terrains sans remplissage, qui sont *a priori* le futur, bien qu'il y en ait très peu en Suisse romande, est-ce que vous avez l'intention d'aller faire des essais sur ce type de terrains ? il y a 10 ans nous avons eu de la malchance avec les éclairages qui auraient pu être les bons à 6 mois près, ne serait-il pas opportun d'attendre 6 mois pour envisager cet investissement ?

Frédéric **Berthoud** : le terrain synthétique est homologué jusqu'en 2027, ensuite il ne sera plus possible de l'utiliser pour des matchs. Le terrain est utilisé par toutes les autres équipes que la première équipe. Cela veut dire que les joueurs du FC Amical ne pourront plus l'utiliser et devront aller ailleurs. Il faudra trouver d'autres clubs ayant la place et la disponibilité pour accueillir nos

joueurs, ce qui risque d'être très compliqué. Par rapport au remplissage, selon les informations que nous avons eues, c'est la solution qui fonctionne. Et il y a également la problématique du délai. Les travaux seront effectués dans la mesure du possible cet été durant la pause. Des tournois de foot qui ont lieu chaque année ont été déplacés. Donc repousser le projet à l'année prochaine présente un certain risque pour le club. Je pense que ce n'est pas une bonne variante.

Stéphane Porzi : à mon avis, le terrain sans remplissage ne va pas prendre. Les tests qui sont faits ne sont pas très concluants. Il y a très peu de ce type de terrains, qui ont les défauts de l'herbe et du synthétique. La majorité des terrains ont été installés avec le liège. Alors oui le liège peut partir un peu dans la nature, mais je crois que le liège dans la nature ne fait pas trop de mal. Les boules que nous avons actuellement sur les terrains était ce qu'il y avait de mieux. A mon avis, c'est la technologie qu'il faut prendre maintenant. Par rapport aux délais, nous pourrions faire les travaux dans une année, mais nous ferions le même choix. Avec le nombre d'adhérent que nous avons, nous n'avons pas d'autre choix que d'avoir du synthétique. S'agissant de la commission, nous attendons sauf erreur la révision d'un règlement et nous devons pour l'heure nous baser sur la loi cantonale. On va s'y atteler, et si on peut le faire, nous allons mettre en place cette commission.

Jacques Rochat : dans le rapport, il est mentionné que le terrain du Vieux-Moulin était une alternative pour 15 heures par semaine. En 1968, lorsque le terrain du Vieux-Moulin a été fait, il l'a été avec les moyens du bord. Il n'a jamais été drainant.

Yves Chevillat : j'ai quelques remarques sur la partie incidence sur l'environnement. Dans le rapport de la Municipalité, il est dit que les LED consomment 21kWh, c'est comme si vous disiez que votre voiture consomme 3L, il faut préciser. A cet égard, une intervention de la Commission énergie, climat, durabilité pourrait être utile. Une question sur la durée de vie de ces ampoules, on a eu le cas lors de la dernière session au sujet de changement d'ampoules sur les luminaires de la commune. Ça me choque qu'au bout de 10 ans, on dise que les luminaires ne sont plus valables et qu'il faut les changer. Es-ce que c'est spécifique au terrain de foot ?

Frédéric Berthoud : il faut savoir que l'éclairage du terrain de Marcy est une ancienne technologie qui n'est plus utilisée du tout et il n'y a plus de pièces de rechange. C'est pour cela qu'ils doivent les changer avec des LED. Même si on décidait de renoncer à changer cet éclairage à Marcy, il suffit qu'il y ait un pépin sur un des éclairages et il n'y aura tout simplement plus d'éclairage. Et il n'est pas possible de faire un match en fin de journée sans éclairage. Pour la partie éclairage, les LED sont maintenant conseillé pour les terrains de foot. Je suis assez souvent à Marcy et l'éclairage est fort. Un éclairage LED sera plus agréable pour le voisinage.

Stéphane Porzi : on souhaiterait beaucoup utiliser plus le Vieux-Moulin, mais c'est une zone S de protection donc l'entretien est plus compliqué qu'avant. On ne peut plus utiliser de fongicides, d'herbicides, on ne peut plus toucher le sol. On va venir avec un projet pour le Vieux-Moulin, le principal souci est l'éclairage. Il y a les juniors qui s'entraînent dessus, mais au changement d'heure ce n'est plus possible. Mais il y a une solution qui permettrait d'ouvrir plus d'heures de séances d'entraînement. S'agissant de l'éclairage, on ne parle que du terrain de foot. On l'a installé quand tout le monde passait au LED et la difficulté de M. Grand est de trouver du rechange. Cette technologie va s'arrêter définitivement pour les terrains de foot.

Yves Chevillat : est-ce que dans 10 ans on va devoir remettre CHF 100'000.- pour changer toutes les lampes vu le règlement qui mentionne qu'il faut refaire une homologation tous les 10 ans ? Est-ce que cela est envisageable de raser le synthétique et de remplacer par de l'herbe ?

Frédéric Berthoud : ce n'est pas une alternative qui a été discutée. Le terrain synthétique est là, c'est de l'entretien courant. En tenant compte de l'occupation très intense du terrain, et avec un excellent entretien des collaborateurs communaux, on a tenu 11 ans, soit plus que les 10 annoncés. L'alternative de tout démonter et de faire un terrain en herbe n'a pas été envisagée et je ne pense pas qu'elle soit envisageable.

Fabrice Dessaux : j'aimerais que le Bureau et la Municipalité nous orientent sur le futur de la Commission énergie, climat, durabilité. Pourra-t-elle s'auto-saisir selon son choix ou comme une commission permanente, devra-t-elle statuer sur chaque sujet ?

Carmelo Todaro : rappelle que sans le terrain synthétique, en hiver, il va y avoir une suroccupation des salles de gym. Toutes les équipes juniors s'entraînent sur du synthétique. Si on revient en arrière, on va créer un autre problème ailleurs.

Stéphane **Porzi** : nous avons dû changer le haut du mât de l'éclairage pour mettre du LED. J'imagine que si on doit changer quelque chose dans 10 ans, ça sera peut-être les ampoules.

La parole n'étant plus demandée, la Présidente clôt la discussion et procède au vote sur les conclusions du préavis, dont elle donne lecture.

LE CONSEIL COMMUNAL DE SAINT-PREX

- vu le préavis municipal ;
- entendu les rapports des commissions chargées de l'étudier ;
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour ;

DECIDE

1. d'autoriser la Municipalité à rénover les infrastructures sportives de Marcy ;
2. de lui accorder le crédit nécessaire, soit la somme totale de CHF 630'000.- pour financer ce projet ;
3. d'admettre que cette dépense soit financée par les recettes courantes de la bourse communale ou par emprunt.

Avis favorables 50

Avis contraires 0

Abstentions 3

Le préavis n° 03/03.2026 est accepté à la majorité.

7) Rapports préavis n° 04/03.2026 – Demande d'un crédit de CHF 99'000.- pour financer le remplacement de douze conteneurs enterrés pour les ordures ménagères

La Présidente appelle Mme Barbara **Pous** pour la lecture du rapport de la Commission *ad hoc*. Elle appelle M. Nicolas **Cottier** pour la lecture du rapport de la Commission des finances.

La Présidente ouvre la discussion.

Jacques **Rochat** : questionne le rapporteur de la COFIN qui vient de dire que chaque conteneur coûtait à peu près CHF 7'300.-. En divisant CHF 99'000.- par 12, j'arrive à 8'250.-.

Nicolas **Cottier** : merci d'avoir été attentif, je me suis trompé.

Alain **Jouffrey** : je suis étonné qu'il n'y ait pas eu une réflexion de fond. Le système a plus de 20 ans, logistiquement il y a quand même beaucoup de sociétés qui proposent des systèmes d'optimisation de tournées. Chaque fois qu'on vide un conteneur, je ne sais pas quel est le prix, l'opération dure bien 15 min, donc on aurait pu mettre une technologie de mesure de remplissage pour ne vider que quand ils sont pleins. Là on est sur du *statu quo*, avec un système relativement ancien, et je trouve que ce n'est pas assez pour aller de l'avant. Surtout que chaque camion, c'est du fuel qui part dont on sait que le prix va augmenter.

Anouck **Gäumann** : la question s'est posée notamment au lundi de l'Entente. Nous avons contacté l'entreprise avec qui nous avons le marché public EMI transports, qui a contacté Villiger. Ils ont développé ce système dont ils ne sont pas satisfaits, au point qu'ils n'arrivent plus à le vendre parce qu'ils n'apportent pas satisfaction. La location coûterait environ CHF 16'500.- en plus par année, mais au vu du peu de satisfaction, on a décidé de ne pas le faire. Mais une fois que le système sera au point, nous pourrions l'installer.

La parole n'étant plus demandée, la Présidente clôt la discussion et procède au vote sur les conclusions du préavis, dont elle donne lecture.

LE CONSEIL COMMUNAL DE SAINT-PREX

- vu le préavis municipal ;
- entendu les rapports des commissions chargées de l'étudier ;
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour ;

DECIDE

1. d'autoriser la Municipalité à entreprendre le remplacement de 12 conteneurs enterrés pour les ordures ménagères ;
2. de lui accorder le crédit nécessaire, soit la somme totale de CHF 99'000.- TTC.

Le préavis n° 04/03.2026 est accepté à l'unanimité.

8) Préavis n° 05/04.2026 – Adoption de la gestion et des comptes 2025 et rapport de gestion

Le préavis est remis à la Commission des finances.

9) Simples questions

La Présidente ouvre la discussion.

Denis **Oggiano** : Concernant l'Auberge, est-ce que le bail est signé ? On nous avait annoncé une mise à l'enquête, qu'est-ce qui bloque ?

Stéphane **Porzi** : nous ne sommes pas d'accord sur certains travaux, et nous sommes en négociation. Le nouveau locataire n'est pas nécessairement d'accord de payer des travaux pour des choses qui n'étaient déjà pas aux normes en 2011 (notamment l'évacuation de la ventilation, les escaliers qui descendent au sous-sol). Nous les avons reçus en séance de Municipalité et nous espérons que les choses sont réglées, et que l'auberge pourra ouvrir le 1^{er} novembre 2026. Mais le bail est signé depuis un moment déjà.

Yves **Chevillat** : dans le thème des moloks, on m'a demandé de remonter le fait que du côté du Cheminet, la benne à papier déborde de manière récurrente depuis plusieurs mois et ça fait chenit. Est-il possible d'y remédier ?

Frédéric **Berthoud** : relativement à la Commission énergie, climat, durabilité, je trouve très bien ce que la Municipalité va mettre en place. Dans le cadre des commissions dans lesquelles j'ai siégé, on a constaté qu'il est difficile de trouver des dates qui conviennent à tout le monde, donc il faudra trouver un système pour que la commission durabilité puisse accéder au rapport et donne son avis avant que les commissions ne siègent. Il faudra mettre quelque chose de simple en place.

Barbara **Dellwo** : je suis effarée d'apprendre que la construction de l'Union à l'époque n'était pas aux normes. Je suis arrivée au Conseil juste après le scandale de l'auberge de l'Union. J'avais cru comprendre qu'il y avait eu des surcoûts par rapport à ce projet de construction. Les surcoûts avec en plus des problèmes avérés, cela m'inquiète car c'est de l'argent public. Est-il possible de nous éclairer un peu sur ces éléments-là ?

Stéphane **Porzi** : on découvre maintenant que la ventilation n'est pas aux normes. Je suis comme vous, je suis arrivé comme Municipal le 1^{er} juillet 2011, donc quand le premier tenancier a pris ses fonctions. C'est un dossier plus que compliqué. Cette auberge a été une succession de surcoûts, de choses qui ne vont pas bien.

Barbara **Dellwo** : je trouve cela un peu léger, j'en appelle à mes collègues, je me demande s'il ne vaut pas la peine de creuser sur les raisons de ces manquements. Est-ce qu'il n'y avait pas une surveillance suffisante de la Municipalité de l'époque ?

Stéphane **Porzi** : ce n'est pas un scandale, c'est une succession de choses qui se passent mal.

Sophie **Rouquette Studer** : que devient le local commercial de la Place de l'Horloge ?

Stéphane **Porzi** : il est loué au Basuges, il sert de vestiaire aux employés.

Céline **Farine Roggo** : C'est certainement pour la prochaine législature, mais j'ai une question concernant la sécurisation des trajets de mobilité douce entre St-Prex et Etoy. Il y a plusieurs chemins qui mènent à Etoy, mais aucun n'assure une bonne sécurité. Il y a de plus en plus d'élèves qui vont au gymnase d'Etoy en trotinette électrique.

Nicolas **Cottier** : C'est le dernier Conseil communal d'Henri Haller, qui a fait 4 législatures comme conseiller communal, dont plus de 2 à la COFIN. Henri et Marc Haefliger étaient les « grognards » de la COFIN. Pour l'anecdote, je vous signale que le vrai nom d'Henri est Enrique, car Henri a des origines péruviennes. C'est grâce à lui que la COFIN a l'air de maîtriser les comptes et que personne ne peut donc dire qu'elle les LIMAI. Je voulais te dire qu'on était très heureux de t'avoir dans notre équipe, ta présence était fondamentale. Si les autres membres de la COFIN s'intéressent tous aux chiffres et ont des compétences diverses qui nous permettent de nous aider les uns les autres, il était toutefois important de bénéficier de tes compétences de réviseur et expert-comptable diplômé et de celles de Marc, en tant que directeur financier. Un réviseur et un directeur financier sont des animaux très différents mais qui se complètent très bien. Donc Henri, je voulais te remercier au nom de la COFIN, je pense que je peux le faire aussi au nom du Conseil communal et de la Municipalité, pour ton énorme travail. Par ton expérience, tu assumais plus que d'autres le devoir de la COFIN de ne pas se tromper dans l'analyse des chiffres. D'ailleurs on en a eu la preuve ce soir quand tu as pu confirmer en direct l'exactitude du calcul présenté dans notre rapport. Encore tous nos remerciements pour tout engagement, félicitations et bonne retraite du Conseil communal. On se verra de toute façon dans d'autres contextes, et je m'en réjouis. Merci à toutes et à tous de l'applaudir.

Enrique **Haller** : Merci beaucoup, je suis très ému. Je vous remercie de m'avoir fait confiance à la COFIN, qui était une commission passionnante, il y a eu de longues discussions en général très positives. Je voudrais remercier tous les conseillers communaux parce qu'on a eu des échanges très riches et j'espère que ça continuera. La prochaine législature va être passionnante avec des sujets extraordinaires, dont notamment l'aménagement du site VetroPack. C'est le prochain siècle de St-Prex qui va se jouer, faites-en un projet magnifique, il y a de quoi faire. Merci !

Sylvain **Rodriguez** : petit complément par rapport aux interventions sur la Commission climat, énergie, durabilité, la motion déposée demandait que cette commission et ses tâches soient encrées et précisées dans le règlement communal. La Municipalité nous avait indiqué à l'époque que ce n'était pas opportun de le faire en raison de la révision de la Loi sur les communes, qui a pris du retard. La question se repose maintenant.

Yves **Morand** : le Basuges est un restaurant, et non un bistro. C'est compliqué d'aller y boire l'apéritif car il ouvre à 12h et à 19h. Il n'y a plus de bistro au village. On a voulu un bistro de village, mais pour moi c'est un restaurant. J'ignore quel contrat a été signé et si la Municipalité peut dire quelque chose au tenancier pour changer les horaires et arriver à un bistro comme on l'a voulu. Depuis le 1^{er} janvier 2026, il y a la possibilité de faire une CEL (communauté électrique locale), même une CEL privée. Il y a des communes qui ont fait une CEL communale en y incluant des privés. J'aimerais que la commune envisage de créer une CEL communale en incluant des privés. A St-Prex il y a quand même quelques 300 maisons qui sont équipées de panneaux solaires. Je sais que quand on crée une CEL, on peut avoir une réduction de 20 à 40% sur le transport. C'est du win-win aussi bien pour la commune que certains privés qui pourraient être intéressés.

Alain **Jouffrey** : La Commission climat, énergie, durabilité, telle qu'elle fonctionne actuellement, ne produit pas de procès-verbal, il faut se demander si elle ne devrait pas en produire un ? Pour les CEL, je ne sais pas si ce qui a été discuté en commission est secret, mais en tout cas, nous en avons parlé.

Stéphane **Porzi** : ces deux dossiers sont dans les mains de Jan Von Overbeck. Je ne veux pas dire de bêtise.

Alain **Jouffrey** : Ce qui nous a été expliqué c'est qu'il y avait actuellement trop de travail à faire au niveau de la Municipalité pour qu'en plus on s'occupe du privé. Les CEL sont compliquées et on

constate que dans les endroits où elles se sont développées, c'est parce qu'il y a un tiers de confiance. Cela sera un sujet pour la prochaine législature. Et s'agissant de la requalification RC1, est-ce que les travaux sont planifiés ?

Véronique **Savioz** : le planning serait que les travaux débutent peut-être à la fin de l'année. Du côté du canton, il y a eu des soucis dans l'adjudication des travaux, et cette problématique est en train d'être réglée.

Jacques **Rochat** : Concernant l'Auberge de l'Union, on n'aurait jamais dû l'acheter. Tous les villages qui n'en ont pas sont contents. J'ai voté pour à l'époque, *mea culpa*. Félicitation à Enrique pour sa séance. C'est mon avant-dernière séance, et je n'aurais pas voulu prendre la parole à ce sujet à ma dernière séance, alors je reviens sur le sujet de la plage du Bain des Dames. A l'époque, M. Dessaux avait fait une motion « Touche pas à mon plongeur ». Je ne vais pas en déposer une pour dire « Touche plus à mes plages ». C'était une plage bucolique, qui avait tout un charme ; vous l'avez dénaturée. Le mal est fait, mais j'aimerais bien qu'on y réfléchisse à deux fois avant d'y faire quelque chose.

Nicolas **Cottier** : je propose que lors de sa dernière séance au conseil, on décerne un champignac à Jaques Rochat pour l'ensemble de son œuvre qu'il avait déjà gagné il y a une dizaine d'années quand il avait dit « *pour aller voir les éclairages de Noël au Bourg, il faut y aller* ». C'est un grand clin d'œil affectueux, parce que j'adore les interventions de Jaques.

Yves **Morand** : J'attends une réponse concernant le Basuges.

Stéphane **Porzi** : on va essayer de discuter avec eux. Le Basuges n'est pas tout à fait un bistro. On avait été assez clair dans la convention donc on devrait pouvoir discuter.

Pierre **Enderlin** : j'ai une question en lien avec ce qu'à dit M. Porzi en début de séance sur l'organisation de la Municipalité. Vous avez dit que chaque membre de la Municipalité signait ses courriers. Si des décisions sont prises de façon très personnelle, est-ce que le débat politique est effectivement à disposition de la population pour que les décisions qui aboutissent à des préavis comportent la différence et finalement que la signature comporte la collégialité.

Stéphane **Porzi** : à l'époque, le Syndic signait tous les courriers. On s'est dit que c'était mieux que chaque Municipal signe son courrier. Les décisions sont prises le lundi en séance de Municipalité et le Municipal rédige et signe son courrier.

La parole n'étant plus demandée, la Présidente clôt la discussion.

10) Contre-appel.

La séance est levée à 21h33.

La Présidente
Adélaïde Tschanz

La Secrétaire
Olivia Sahin-Cajuste